



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Julmy Markus

2021-CE-44

Suivre et contenir les chaînes de transmission

I. Question

Les derniers développements concernant le SRAS-Covid-19 montrent que seule une information rigoureuse, rapide et claire permet de retracer, de suivre et de contenir les chaînes d'infection.

Le test de masse réalisé la semaine dernière au CO de Tafers a démontré que cette information rapide faisait largement défaut. Bien que l'on ait su dès le vendredi précédent qu'une classe devait être mise en quarantaine, le test de masse a été ordonné pendant le week-end, les élèves concernés n'ont été informés que le dimanche soir et le test n'a été effectué qu'à partir du mardi. Un temps précieux a ainsi été perdu. S'il est vrai que l'évaluation d'un grand nombre de tests prend un certain temps, on constate cependant que le personnel déployé n'était pas suffisant pour évaluer et vérifier les échantillons.

Certains étudiants n'ont été informés par la Task Force que le vendredi midi, c'est-à-dire plus d'une semaine après apparition et détection des premiers cas. De plus, le personnel de la Task Force ne parlait que le français.

Alors qu'un temps précieux est perdu à tester, évaluer et informer, il faut s'interroger sur le sens de l'introduction des tests de masse. L'école ayant continué à fonctionner en présentiel jusqu'à la décision finale du SMC, une nouvelle propagation du virus ne peut être exclue.

Les questions suivantes sont posées à cet égard :

1. Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'informer rapidement, à savoir dans un délai de 48 heures ?
2. Comment le Conseil d'Etat peut-il assurer une mise à disposition de suffisamment de personnel pour évaluer et vérifier les échantillons ?
3. Comment le Conseil d'Etat peut-il assurer une information des parties concernées dans leur langue maternelle (allemand ou français) ?
4. Pourquoi la Task Force n'utilise-t-elle pas la possibilité de l'envoi de SMS (lors de résultats négatifs) pour gagner un temps précieux ?
5. Comment le Conseil d'Etat peut-il éviter de perdre un temps précieux lors de tests de masse (à partir du moment où un test de masse est ordonné jusqu'au moment où les mesures sont décidées) ?
6. Le Conseil d'Etat estime-t-il qu'il est adéquat de proposer des tests de masse si les points 1 à 5 peuvent encore être améliorés ?

1^{er} février 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat relève qu'il s'agit dans cette situation à Tavers de tests à grande échelle réalisés lors d'une flambée (tests PCR). Depuis le dépôt de cette question parlementaire, des tests à grande échelle à visée préventive ont été introduits via un concept pilote, permettant l'utilisation et l'introduction d'autres sortes de tests (tests salivaires par pooling).

Le Conseil d'Etat constate un malentendu au niveau du processus de test. Ainsi, l'évaluation des échantillons recueillis n'est pas assurée par la Task Force, mais bien par les laboratoires auxquels sont remis ces échantillons. Lors de tests PCR, comme cela a été le cas à Tavers, le délai de réponse peut aller jusqu'à 48 heures pour une première analyse. Une analyse supplémentaire en cas de résultat positif pour détecter le variant prend encore une fois un certain temps. La Task Force est tributaire de ces délais et n'a pas d'influence pour les raccourcir.

Le Conseil d'Etat relève également que les recommandations de l'OFSP relatives au traçage des cas de nouveaux variants ont changé depuis et que les processus de tests et décisions prises ne seraient probablement plus les mêmes aujourd'hui. Ainsi, le canton appliquait en février la recommandation de mettre en quarantaine les contacts étroits de 2^{ème} niveau lorsqu'un cas de variant était découvert (par exemple tous les parents, frères et sœurs de la classe lorsqu'un élève de la classe était infecté par un variant). D'autres variables, telles que le nombre d'élèves touchés, leur âge, le nombre de classes dans lesquelles un enseignant positif enseigne ont une incidence sur les mesures prononcées.

1. *Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'informer rapidement, à savoir dans un délai de 48 heures ?*
2. *Comment le Conseil d'Etat peut-il assurer une mise à disposition de suffisamment de personnel pour évaluer et vérifier les échantillons ?*

Comme dit en préambule, les analyses relatives aux résultats des tests sont effectuées par les laboratoires auxquels sont transmis les échantillons et non par le personnel de la Task Force.

Si un premier test PCR est positif (délai en principe dans les 48 heures), on cherche à déterminer par une nouvelle analyse si la personne est positive au variant, ce qui demande à nouveau un certain temps. Dans le cas de Tavers, c'est le laboratoire de l'HFR qui a effectué les premières analyses. Les analyses ultérieures concernant la recherche du variant ne peuvent, elles, être effectuées que par certains laboratoires situés hors canton. A relever que lorsqu'un cas de variant est détecté, les décisions concernant les quarantaines sont réévaluées dans certains cas.

Le développement des cas d'infection est dynamique, ce qui exige une communication suivie qui ne sera pas forcément la même pour toutes les parties concernées. Comme les résultats de tests n'arrivent pas tous en même temps, ce qui est vrai à un moment peut se révéler dépassé déjà quelques heures plus tard.

3. *Comment le Conseil d'Etat peut-il assurer une information des parties concernées dans leur langue maternelle (allemand ou français) ?*

L'augmentation rapide et importante du nombre de cas dans les écoles sur une période d'une semaine (jusqu'à 30 classes concernées) n'a pas permis de trouver rapidement plus de personnel pouvant s'exprimer en allemand comme cela aurait été souhaitable. Depuis, une cellule « Ecoles » a été mise en place au sein de la Task Force, avec des personnes pouvant répondre aux questions en

français et en allemand. Cette cellule bénéficie également d'horaires plus étendus pour faciliter l'accès des parents à la hotline.

4. Pourquoi la Task Force n'utilise-t-elle pas la possibilité de l'envoi de SMS (lors de résultats négatifs) pour gagner un temps précieux ?

En principe, les résultats négatifs sont communiqués par les laboratoires directement via SMS ou email lorsque les tests sont effectués à Forum. Pour le premier test effectué sur place à Tafers via la GISP cela n'a pas été possible, en raison de données indisponibles. Nous avons changé le processus depuis. Les personnes dont le résultat est positif sont contactées via le traçage, dès réception de l'information par le logiciel de l'OFSP ou par l'école concernée lorsque cela est possible.

5. Comment le Conseil d'Etat peut-il éviter de perdre un temps précieux lors de tests de masse (à partir du moment où un test de masse est ordonné jusqu'au moment où les mesures sont décidées)

Les personnes positives sont mises à l'isolement dès réception des résultats du test. Comme dit en réponse à la question 1, les résultats de tests n'arrivent pas tous en même temps et ce qui est vrai à un moment donné peut se révéler dépassé déjà quelques heures plus tard. Les équipes de traçage essaient de minimiser le temps perdu, mais cela dépend notamment des informations reçues sur les contacts étroits et de l'évolution des résultats dans le cadre de la recherche de variants.

Les contacts étroits sont mis en quarantaine dès que possible et, dans le cas de Tafers, lorsqu'un cas de variant a été confirmé, les quarantaines ont été étendues à d'autres personnes comme exigé par les recommandations de l'OFSP. Ces personnes devaient ensuite subir des tests après 5 jours, organisés à Forum Fribourg.

6. Le Conseil d'Etat estime-t-il qu'il est adéquat de proposer des tests de masse si les points 1 à 5 peuvent encore être améliorés ?

Le Conseil d'Etat relève que l'utilisation des tests à grande échelle en cas de flambée permet de réduire les chaînes de transmission, de prendre des mesures proportionnées et de rassurer les parties touchées, soit notamment le personnel et les enseignants des écoles, les élèves et les parents. La bonne collaboration entre la Task Force, la DICS, les directions d'école et d'autres partenaires tels que les préfets ou les médecins scolaires fait actuellement ses preuves dans la gestion de la pandémie dans le cadre scolaire.

30 mars 2021